



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN

mis à jour le 8 décembre 2017

PREFECTURE DU MORBIHAN

Demande d'AUTORISATION D'ENSEIGNER.

NOM : _____ NOM de jeune fille : _____

Prénom : _____

Date et lieu de naissance : né le ____/____/____ (20 ans minimums exigés) à _____

Nationalité : _____

Adresse : _____

Employeur : AUTO ECOLE _____

Téléphone : _____

Pièces à joindre à votre demande.

- 1- Un justificatif d'identité et d'état civil (Copie de votre carte nationale d'identité).
- 2- Pour les étrangers, la justification que vous êtes en règle à l'égard de la législation et de la réglementation concernant les étrangers en France.
- 3- une photographie d'identité
- 4- Une déclaration de domicile.
- 5- La photocopie recto / verso de votre permis de conduire.
- 6- La photocopie de votre **diplôme** du BEPECASER ou équivalent.
- 8- Un certificat médical en cours de validité attestant que vous remplissez les conditions d'aptitude physique mentionnées à l'article R 212-2, V du code de la route.
- 9 -Une enveloppe timbrée au tarif en vigueur, libellée à vos noms et adresse.

A _____ le _____ Signature :

Cette demande est à faire parvenir à :
Préfecture du Morbihan – Bureau des Usagers de la Route (section permis de conduire)
24, place de la République – 56019 VANNES cedex
Renseignements : 02.97.54.86.94 Mme Lydia LE GAL –